



Accusé de réception en préfecture
02B-24200354-20240617-BUR-AG-24-055-DE
Date de télétransmission : 01/07/2024
Date de réception préfecture : 01/07/2024

**CUMUNITÀ
D'AGGLUMERAZIONE
DI BASTIA**

Bureau du 17 juin 2024

**DELIBERATION DU BUREAU
DE LA
COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE BASTIA**

OBJET : Territoire d'industrie – Création d'un groupement de commande CAB / Communauté des Communes Marana-Golo, pour la réalisation d'un Schéma d'Accueil des Entreprises

L'an **Deux Mille vingt-quatre**, le **17 juin** à 9h, le Bureau de la Communauté d'Agglomération de Bastia s'est réuni dans les locaux de la Communauté d'Agglomération de Bastia, Port Toga, sous la présidence de Monsieur Louis POZZO DI BORGIO.

PRÉSENTS : Louis POZZO di BORGIO, Pierre SAVELLI, Michel ROSSI, Serge LINALE, Marie-Hélène PADOVANI, Jean-Charles LEONARDI, Gérard ROMITI, Jean-Louis MILANI, Leslie PELLEGRINI.

ABSENTS : Michel SIMONPIETRI, Gilles SIMEONI, Emmanuelle de GENTILI, Jean-Jacques PADOVANI

Nombre de membres composant le Bureau : 13

Nombre de membres en exercice : 13

Quorum : 7

Volants : 9

Pour : 9

Contre : -

Abstention : -

Monsieur Louis POZZO DI BORGIO ouvre la séance.

Bureau du 17 juin 2024

OBJET : Territoire d'industrie – Création d'un groupement de commande CAB / Communauté des Communes Marana-Golo, pour la réalisation d'un Schéma d'Accueil des Entreprises

Le Bureau de la Communauté d'Agglomération de Bastia ;

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu l'arrêté préfectoral n°2B-2021-09-28-00002 du 28 septembre 2021 portant dernière modification des statuts de la Communauté d'Agglomération de Bastia ;

Vu la délibération du Conseil de la Communauté d'Agglomération de Bastia en date du 24 juillet 2020 qui délègue certaines compétences au Bureau et notamment, en matière de commande publique :

- *En matière de fournitures et services :*

Préparation, passation, exécution et règlement des marchés et accords-cadres d'un montant égal ou supérieur au seuil défini à l'article R2122-8 du Code de la commande publique (40000€ HT à ce jour) et inférieur au seuil de procédure défini dans l'avis relatif aux seuils de procédure et à la liste des autorités publiques centrales en droit de la commande publique (214 000€ HT à ce jour) ;

Considérant que la Communauté d'Agglomération de Bastia et la Communauté de Communes Marana-Golu ont engagé une réflexion sur le foncier économique en 2022, l'objectif était de pouvoir identifier les espaces en friche et de définir une stratégie de réappropriation afin de pouvoir accueillir de nouvelles activités économiques sur nos territoires ;

Considérant qu'à la suite de l'atelier de travail sur le foncier économique qui a eu lieu le 15 avril 2024, les élus ont décidé à l'unanimité de poursuivre la démarche commune en rédigeant un Schéma d'Accueil des Entreprises commun ;

Vu le rapport présenté ce jour ;

Où l'exposé du vice-Président délégué et après en avoir délibéré ;

APPROUVE (À l'unanimité)

La conclusion d'une convention de groupement de commande, ci-annexée, entre la CAB et la Communauté de Communes Marana-Golo pour la réalisation de la rédaction d'un Schéma d'Accueil des Entreprises dans le cadre du dispositif Territoire d'Industrie ;

PRÉCISE

Que la Communauté d'Agglomération de Bastia sera en charge du groupement de commande, et assurera le lancement de la consultation au titre du groupement. La dépense sera prise en charge à parts égales par les deux EPCI constituant le groupement de commande ;

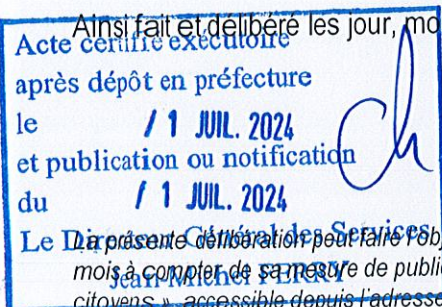
DIT

Que les crédits sont inscrits au Budget, chapitre 011 – 3 ECO ;

AUTORISE

Le Président à signer ladite convention et tous documents se rapportant à ce dossier ;

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus



LE PRÉSIDENT

Louis POZZO DI BORGO

Le présent acte est susceptible de faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Bastia dans le délai de 2 mois à compter de sa publication. Le Tribunal Administratif de Bastia peut être saisi via l'application « Télécours citoyens », accessible depuis l'adresse : www.telerecours.fr